

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-sept heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 5/04/24

Étaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Henri LECLERE, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Line GEOFFRE COINDAT à M. Eric BODEAU, M. Ludovic PINGAUD à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI,

Étaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : 3

Nombre de membres votants : 44

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (incitative) ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Eric BODEAU

Pour rappel, concernant les éléments de contexte :

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOMi) en lieu et place du Syndicat Mixte EVOLIS. Elle reverse le produit au syndicat afin de lui permettre de financer le coût du service d'élimination des déchets ménagers.

Dans ce cadre, deux zones de perception de la TEOM(i) ont été instituées :

- Zone 1 : commune de Guéret.
- Zone 2 : communes d'Ajain, Anzême, la Brionne, Bussière-Dunoise, la Chapelle-Taillefert, Gartempe, Glénic, Jouillat, Mazeirat, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, La Saunière, Savennes, Saint-Christophe, Saint-Eloi, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-Les-Bois.

Pour l'année 2024, le coût du service d'élimination des déchets ménagers a été estimé par le Syndicat Mixte EVOLIS 23 à 4 125 274 € (part fixe et part incitative).

Le produit attendu de la part fixe est de 3 459 518 € (en 2023 : 3 322 325 €).

Ces deux zones sont impactées par la part incitative. Pour l'année 2024, le produit de la part incitative est fixé à 665 756 € (soit une baisse de 4,8%) ; pour rappel sur l'exercice 2023 la part incitative était de 699 009 €.

Le taux 2024 sera unique pour les 2 zones, il est arrêté à 9,16 %, (en 2023, il était de 7,71 % pour la zone 1 et 11,55% pour la zone 2).

Au vu de la notification des bases le 6 mars dernier par la DGFIP, le produit attendu de la TEOM 2024 est donc décliné comme suit :

ZIP	Bases TEOM prévisionnelles 2024	Taux	Produits attendus 2024 (part fixe)	Produits attendus 2024 (part incitative)	Total des produits TEOM 2024 attendus
Zone 1	23 588 653	9,16%	3 459 518 €	665 756 €	4 125 274 €
Zone 2	14 196 029				
Total	37 784 682	9,16%	3 459 518 €	665 756 €	4 125 274 €

Considérant ces éléments, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Abstentions : Mme Corinne TONDUF, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de M. Ludovic PINGAUD), M. Henri LECLERE (2 voix avec le pouvoir de Mme Véronique FERREIRA DE MATOS), M. Thierry BAILLIET (2 voix avec le pouvoir de M. Erwan GARGADENNEC)

Ne participent pas au vote : M. Patrick ROUGEOT, Mme Françoise OTT, M. François BARNAUD

décident :

- de fixer à 9.16 % le taux de TEOM applicable en 2024 sur la zone 1 et la zone 2,
- d'acter l'impact de la part incitative estimée pour un montant de 665 756 € (non soumise à taux).

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme


Le Président

Eric CORREIA

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Eric". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTE" at the top, "GRAND GUERET" in the center, and "D'AGGLOMERATION" at the bottom.

Le secrétaire de séance

Pierre AUGER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pierre Auger".

ZIP	Communes	Bases d'imposition prévisionnelles	Produits attendus (part fixe)
Zone 1	Guéret	23 588 653	2 160 721
Zone 2	Ajain	767 192	70 275
	Anzême	463 454	42 452
	La Brionne	358 759	32 862
	Bussière-Dunoise	1 028 619	94 222
	La Chapelle-Taillefert	313 320	28 700
	Gartempe	104 400	9 563
	Glénic	618 174	56 625
	Jouillat	403 479	36 959
	Mazeirat	102 103	9 353
	Montaigut le Blanc	302 360	27 696
	Peyrabout	144 319	13 220
	La Saunière	465 432	42 634
	Savennes	176 716	16 187
	Saint Christophe	132 675	12 153
	Saint Eloi	162 190	14 857
	Sainte Feyre	2 550 455	233 622
	Saint Fiel	963 040	88 214
	Saint Laurent	514 130	47 094
	Saint Léger le Guérétois	373 737	34 234
	Saint Silvain Montaigut	179 110	16 406
	Saint Sulpice le Guérétois	1 917 594	175 652
	Saint Vaury	1 585 053	145 191
	Saint Victor en Marche	279 094	25 565
	Saint Yrieix les Bois	290 624	26 621